La décentralisation dans le processus d'équipement local du département de Zouan-Hounien (ouest de la Côte d'Ivoire)

Foungnigué SORO
sorofabel@yahoo.fr

Sanaliou KAMAGATE
ksanaliou@yahoo.fr

Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Résumé

Afin de réduire les disparités territoriales dans le processus de développement socio-économique entre la capitale Abidjan et l'intérieur du pays, les autorités ivoiriennes ont opté dès les années 1960 pour une ambitieuse politique d'aménagement du territoire. L'équipement des sites habités fut l'une des options majeures des stratégies adoptées pour impulser le développement territorial tout en améliorant le cadre et les conditions de vie des populations à la base. Plusieurs initiatives publiques ont ainsi vu le jour. Mais, après plus d'un demi-siècle d'intervention, des interrogations subsistent quant à leurs portées dans l'amélioration du niveau d'équipement des localités de l'intérieur du pays. Le département de Zouan-Hounien, zone initialement marginalisée dans l'Ouest ivoirien, apparait de ce fait comme un excellent baromètre pour conduire cette étude. Des données secondaires ont été mobilisées grâce à la recherche documentaire. Quant aux données primaires, elles ont été collectées à travers l'inventaire des équipements, l'observation directe, les entretiens auprès des autorités administratives, techniques ainsi que des animateurs des collectivités décentralisés. Les résultats obtenus montrent que les actions publiques pour l'équipement de base ont essentiellement été l'œuvre des collectivités territoriales décentralisées (les communes, le conseil général et le conseil régional). Les investissements réalisés restent dominés par les équipements sociaux. Les besoins des populations en équipement sont loin d'être satisfaits, car le niveau de couverture départemental demeure faible avec des disparités plus prononcées dans le milieu rural.

Mots clés : département de Zouan-Hounien, aménagement du territoire, décentralisation, équipement local, collectivités territoriales

Decentralization in the process of local level equipment of in the department of Zouan-Hounien (western Côte d'Ivoire)

Abstract

In order to reduce territorial disparities in the process of socioeconomic development between the capital Abidjan and the other parts of the country, the Ivorian authorities opted since 1960 for an ambitious political planning of the territory. The provision of equipment to inhabited sites was one of the major options of the strategies adopted to boost the territorial development while improving the living conditions of the local population. Several public initiatives thus emerged. But after more than half a century of intervention, questions remain regarding their impact on improving the level of equipment of inland localities of the country. The department of Zouan-Hounien, an area initially marginalized in western Côte d'Ivoire appears to be one excellent barometer to conduct this study. Secondary data were collected through literature research while primary data were collected through an inventory of equipment, direct observation, and interviews with administrative and technical authorities as well as with leaders of decentralized communities. The results show that public actions for basic equipment have mainly been the work of the decentralized local authorities (the communes, the general council,

 ISSN 1817-5589

and the regional council). Investments made remain dominated by social facilities. The needs of the populations in terms of equipment are very far from being satisfied, because the level of the departmental coverage remains low with some more pronounced disparities in the rural area.

Key words: Department of Zouan-Hounien, territorial planning, decentralization, local equipment, territorial collectivities

Introduction

A la veille des indépendances, les gouvernants des pays colonisés se lancent dans un processus d'aménagement et d'équipement de leurs territoires. Ce fut le cas de la Côte d'Ivoire. En effet, « au sortir de la décennie 1960-1970, le diagnostic de la politique d'aménagement du territoire montre bien évidemment que la Côte d'Ivoire souffre de divers maux dont les plus importants figurent la persistance des disparités régionales, la mauvaise répartition des investissements et des richesses (ministère du Plan et du Développement, 2006, p. 18) ». Ce constat amène les autorités ivoiriennes à accélérer la politique de déconcentration et de décentralisation aussi bien au niveau de l'administration qu'au niveau des équipements collectifs. Cette « nouvelle politique de délégation/transfert de compétence aux collectivités territoriales [dévient effective] depuis la fin des années 1980 (Moustapha Soumahoro, 2015, p. 51) ». L'un des objectifs de cette politique est de corriger les disparités régionales observées entre les différentes contrées du pays. Pour atteindre ce but, l'État diversifie les politiques à travers des vecteurs d'innovations (structures) aussi bien dans le domaine des équipements que dans d'autres secteurs d'activités tels que le renforcement des collectivités décentralisées, la création de structures de recherche et d'encadrement des paysans, de structures techniques (FRAR, FIAU, AVB, ARSO…). « Le territoire ivoirien est devenu ainsi le champ d'opérationnalisation des objectifs globaux de l'État et des aspirations de la population locale (Moustapha SOUMAHORO, 2012) ».

Situé à l'ouest de la Côte d'Ivoire, le département de Zouan-Hounien, faisant partie des espaces marginalisés (zone non prisée dans le processus de planification des équipements) du territoire national, a très tôt bénéficié d'investissements publics pour lui permettre de se moderniser. Mais, après plus d'un demi-siècle de présence continue dans le département, quel bilan peut-on faire des collectivités territoriales décentralisées en matière d'équipements collectifs ?

L'objectif qui sous-tend cette étude est d'établir le bilan des actions publiques dans le processus d'équipement du département de Zouan-Hounien. Pour atteindre cet objectif, nous avons émis l'hypothèse suivante : le département de Zouan-Hounien a un faible taux de couverture dans plusieurs domaines d'équipements collectifs, nonobstant les nombreuses initiatives des collectivités décentralisées.

1- La présentation de la zone d'étude

Situé à l'ouest de la Côte d'Ivoire, le département de Zouan-Hounien est l'un des cinq départements qui composent la région du Tonkpi. Il est situé à 680 kilomètres de la métropole abidjanaise. Quant au chef-lieu de région, il est à une distance de 110 kilomètres. Ce département couvre une superficie de 1368 km², soit 11,14 % de la région du Tonkpi. Le milieu physique est caractérisé par un relief peu accidenté et une hydrographie dense. Ce département est subdivisé en six sous-préfectures (figure 1) qui totalisent 150 localités. Selon le RGPH 2021, le département compte 250 938 habitants avec une densité de 184 habitants par kilomètre carré.

Par ailleurs, ledit département bénéficie de deux communes, notamment Zouan-Hounien et Bin-Houyé. Vu les actions limitées de ces dernières à l'espace communal, l'État ivoirien a

donné le pourvoir d'extension de sa politique d'équipement sur l'ensemble du département au Conseil régional du Tonkpi. Cette recherche a pour objectif d'établir le bilan de la décentralisation dans le processus d'équipement du département de Zouan-Hounien.

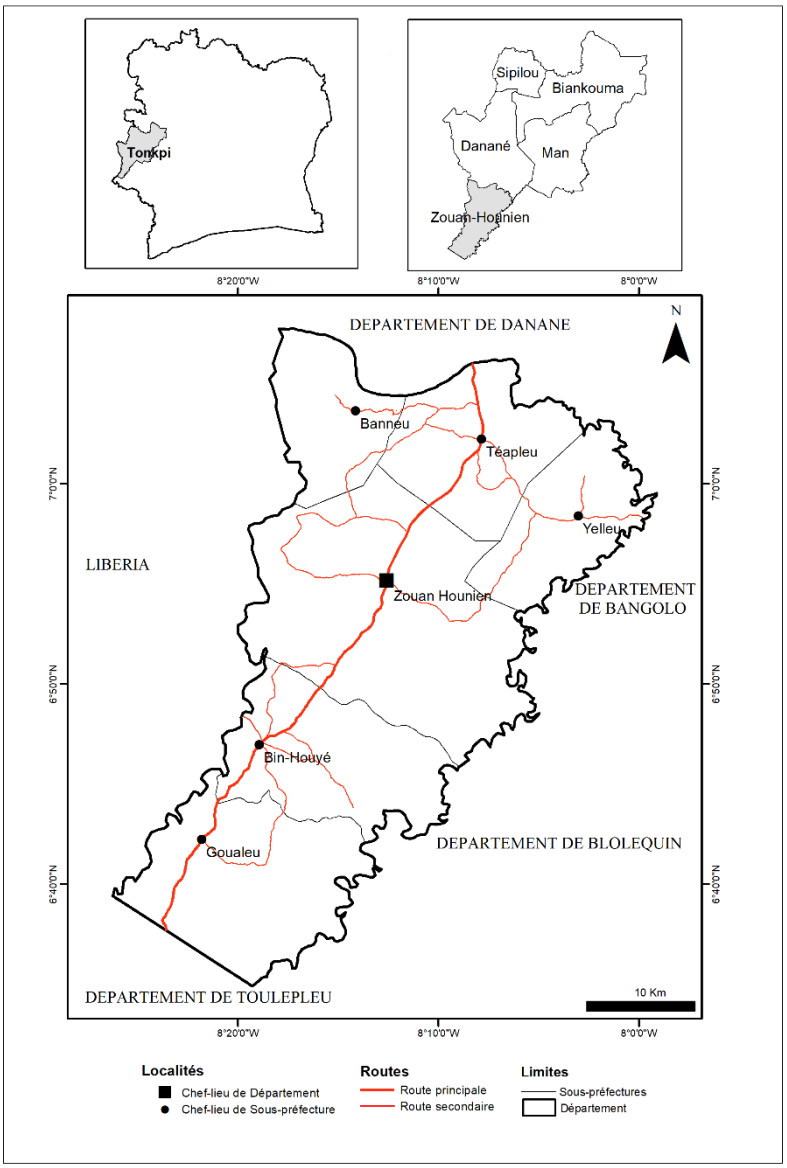

Figure 1 : Localisation du département de Zouan-Hounien

ISSN 1817-5589

2- La méthodologie de la recherche

La collecte des informations a commencé par une visite sur le terrain afin de mieux connaître notre zone d'étude. Lors de cette visite, nous avons pu observer et inventorier les différents types d'équipements dont bénéficie le département de Zouan-Hounien. En outre, la collecte des données nous a conduits auprès des collectivités territoriales que sont les communes de Bin-Houyé, de Zouan-Hounien et le Conseil régional du Tonkpi. À ce niveau, nous avons consulté les plans triennaux qui ont permis de connaître les équipements programmés par la mairie de 2011 à 2022. De même, la consultation des budgets primitifs de cette période a permis d'avoir une idée sur les dépenses et les recettes prévues pour cette période. Quant aux comptes administratifs, ils ont retracé les dépenses réelles ainsi que les recettes. L'ensemble de ces documents ont permis de faire le point des équipements programmés et ceux qui ont été réalisés. Les données utilisées couvrent la période 2011-2022 pour les communes, 2008-2012 pour le Conseil général, et de 2013 à 2022 concernant le Conseil régional.

De même, des entretiens ont été réalisés avec les autorités décentralisées. Car elles ont le quitus de l'État pour conduire la politique d'équipement dans leurs circonscriptions. L'entretien réalisé avec le vice-président, représentant du département de Zouan-Hounien au niveau du Conseil régional du Tonkpi, a porté sur les différents projets d'équipements collectifs réalisés, les mécanismes de leurs mises en œuvre et leurs impacts dans le développement socio-économique. Au niveau des communes, nous avons échangé avec les maires, les chefs des services financiers, techniques, les secrétaires généraux des mairies de Bin-Houye et Zouan-Hounien. Plusieurs points ont été abordés en fonction du responsable disponible. Avec ces responsables, nous avons pu récolter les informations sur les procédés mis en place pour identifier les projets, l'avis de la population locale dans la prise de décisions, les périodes d'obtention des subventions de l'État, la mobilisation des ressources propres, la capacité de couverture des ressources locales et la typologie des équipements réalisés par la mairie, et leur coût.

Des logiciels de base de traitement de texte et d'analyse d'image ont été utilisés pour traiter les informations collectées. Les résultats des recherches sont présentés sous forme de tableaux statistiques à une ou à doubles entrées. L'expression graphique des données revêt plusieurs formes : cartes, histogrammes, diagrammes circulaires, diagrammes en barre. Le traitement cartographique a permis de réaliser des cartes à différentes échelles au format A4. Quant aux graphiques, ils ont permis de représenter des phénomènes avec leurs attributs ou d'établir des comparaisons.

3- Les résultats

3.1-LES ACTIONS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES

3-1-1- La commune

Après plusieurs décennies de programmation des équipements au niveau de l'État central, les résultats obtenus étaient peu satisfaisants. Les autorités ivoiriennes décident alors de faire de la communalisation un canal pour rapprocher les équipements de la population locale par le renforcement de la politique de décentralisation à partir de 1985. C'est dans cette optique que les villes de Zouan-Hounien et de Bin-Houyé furent érigées en commune à travers la loi n° 85-1085 du 17 octobre 1985. Ainsi, ces deux communes ont participé à l'amélioration significative du niveau d'équipement du département de Zouan-Hounien. En effet, les autorités locales élues à la tête de ces collectivités territoriales collaborent avec la population locale

pour identifier leurs besoins réels en équipement. Ils interviennent dans divers domaines (tableau I).

Tableau I : Répartition des projets réalisés par la commune de Bin-Houye et Zouan-Houye par secteur de 2011 à 2022

Commune	Éducation	Santé	Hyd	Sportif	Élect	Route	Réha	Total
Bin-Houyé	5	8	5	3	1	4	9	35
Zouan-Hounien	16	7	2	2	1	11	9	48
Total	21	15	7	5	2	15	18	83

Hyd = hydraulique ; Réha= Réhabilitation ; Elect = Électrification
Source : Synthèse des plans triennaux, des budgets primitifs, des comptes administratifs de 2011 à 2022

En douze ans, la commune de Bin-Houyé a réalisé 35 projets d'équipement collectif. Quant à celle de Zouan-Hounien, elle exécute 48 projets. Les deux communes cumulent un total de 83 projets. L'ensemble de ces projets est reparti entre sept secteurs (figure 2).

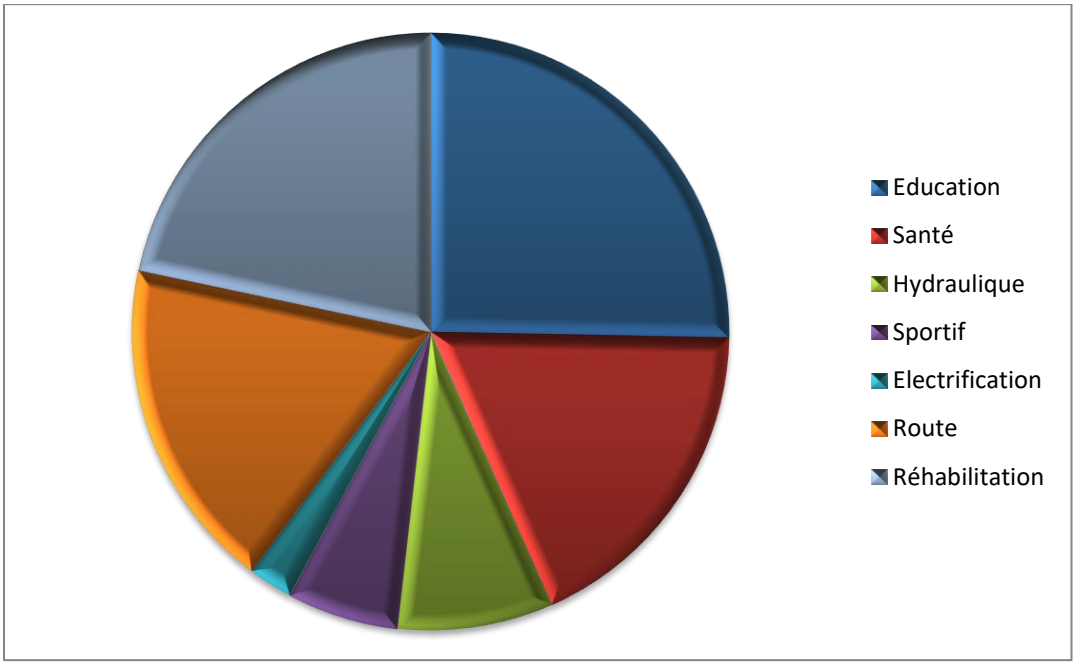

Source : comptes administratifs de la commune de Bin-Houyé et Zouan-Hounien 2011-2022

Figure 2 : Répartition des projets communaux réalisés par domaine de 2011 à 2022

Les collectivités territoriales, s'inscrivant dans la même dynamique que l'État, accordent un intérêt particulier au secteur de l'éducation. De 2011 à 2022, les communes ont consacré 25 % de leurs réalisations à l'éducation, soit 21 réalisations sur 83 (photo 1). Les réhabilitations ont absorbé 22 % des projets réalisés à cause de la dégradation de certains équipements collectifs suite à la crise sociopolitique qu'a connue le pays de 2002 à 2011. Le secteur de la santé (photo 2) et de la voirie totalise 18 % des réalisations chacun. Les autres projets réalisés se partagent entre l'hydraulique (9 %), le sport (6 %) et l'électricité (2 %).

ISSN 1817-5589

Source : SORO, 2024

Photo 1 : Une vue du bâtiment de trois classes construit au groupe scolaire Kouèpleu par la mairie de Zouan-Hounien

Source : SORO, 2024
Photo 2 : Une vue du centre de santé urbain de Topeuville (construis par la mairie de Zouan-Hounien)

Entre 2014 et 2022, le budget d'investissement de la commune de Bin-Houyé a connu une forte augmentation au fil du temps. Il est passé de 36 501 000 FCFA en 2014 à 86 104 000 FCFA en 2019. En neuf ans, les autorités de ladite commune ont investi 627 130 000 FCFA dans la réalisation des équipements collectifs tels que les écoles, les centres de santé, la voirie, l'hydraulique, l'électrification et les équipements socioculturels (figure 3). La photo 3 ci-dessous est une illustration du centre de santé urbain de Bin-Houyé. Il a été réhabilité par la mairie de Bin-Houyé en 2018. Ce centre a également bénéficié de la construction d'une clôture par ladite mairie.

Source : Mairie de Bin-Houyé, 2023

Figure 3 : Évolution du budget d'investissement de 2014 à 2022 de la commune de Bin-Houyé

Source : Mairie de Bin-Houyé, cliché SORO, 2023

Photo 3 : Une illustration du centre de santé de Bin-Houyé (réhabilité par la mairie)

Vu les actions des communes limitées à l'espace communal, l'État accorde plus de chance aux localités extra-communales en créant les Conseils généraux de département.

3-1-2- Le Conseil général et régional

Avec les conseils généraux de département, chaque localité du pays était rattachée à un département. Durant les six premières années de son fonctionnement, certains Conseils généraux, dont celui de Danané, ont fonctionné difficilement. Nonobstant cette difficulté liée à la crise militaropolitique de 2002, le Conseil général de Danané a laissé son empreinte au niveau des équipements collectifs. En effet, dès 2008, il renoue avec la politique de développement local. Vu l'impact de la crise sur les équipements sanitaires, le Conseil général consacre tout son budget d'investissement (290 000 000 F CFA) à ce domaine. Ces investissements concernent les réhabilitations et les rééquipements des établissements sanitaires saccagés et pillés lors des combats. À partir de 2009, il étend ses actions à l'éducation, la sécurité en maintenant toujours le domaine de la santé en tête de liste. En trois

 ISSN 1817-5589

ans, 870 000 000 F CFA sont investis dans les équipements sociaux pour un budget triennal de 1 567 224 554 F CFA (tableau II).

Tableau II : Évolution du budget d'investissement du Conseil général de Danané de 2008, 2009 et 2012

Budget en FCFA		2008	2009	2012	Total
Investissement	Sécurité	0	61 000 000	104 701 000	165 701 000
	Éducation	0	74 500 000	50 000 000	124 500 000
	Sanitaire	290 000 000	154 500 000	135 299 000	579 799 000
	Total	290 000 000	290 000 000	290 000 000	870 000 000
Fonctionnement en FCFA		175.000.000	350.000.000	172.224.554	697.224.554
Budget général		465.000.000	640.000.000	462.224.554	1.567.224.554

Source : Direction générale de la Décentralisation et du Développement local

Après une longue période de crise militaropolitique, la Côte d'Ivoire a connu un déficit au niveau des équipements collectifs de base. Pour y faire face, les dirigeants réorganisent les collectivités territoriales. C'est ainsi que les Conseils régionaux furent créés par le décret n° 2012-1128 du 13 décembre 2012, remplaçant les Conseils généraux.

De 2013 à 2022, le département de Zouan-Hounien a bénéficié de soixante-sept (67) projets réalisés par le Conseil régional du Tonkpi. Ces projets se résument en quatre (4) domaines que sont l'éducation, la santé, la culture et l'électricité. Les projets réalisés sont dominés par les infrastructures éducatives et sanitaires qui totalisent respectivement 50 et 23 projets. Seulement un foyer des jeunes a été construit à Guiamapleu dans la Sous-préfecture de Goulaleu, et deux localités ont été électrifiées dans la sous-préfecture de Téapleu.

En tenant compte de la taille des circonscriptions, il apparait que les actions du Conseil sont plus concentrées dans les zones non communalisées. C'est ce qui explique le faible niveau d'intervention dans la commune de Bin-Houyé (figure 4).

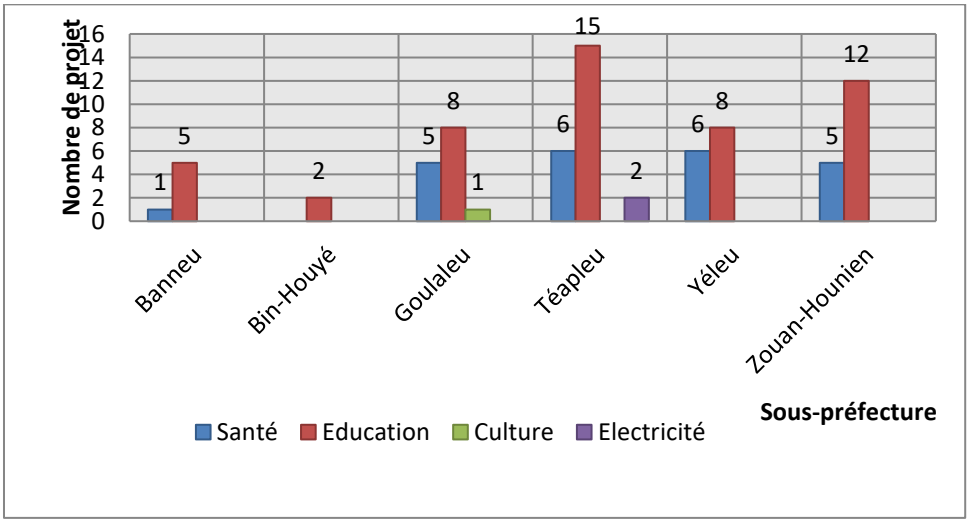

Source : Conseil régional Tonkpi, juillet 2023

Figure 4 : Bilan des réalisations du conseil régional du Tonkpi 2013-2022

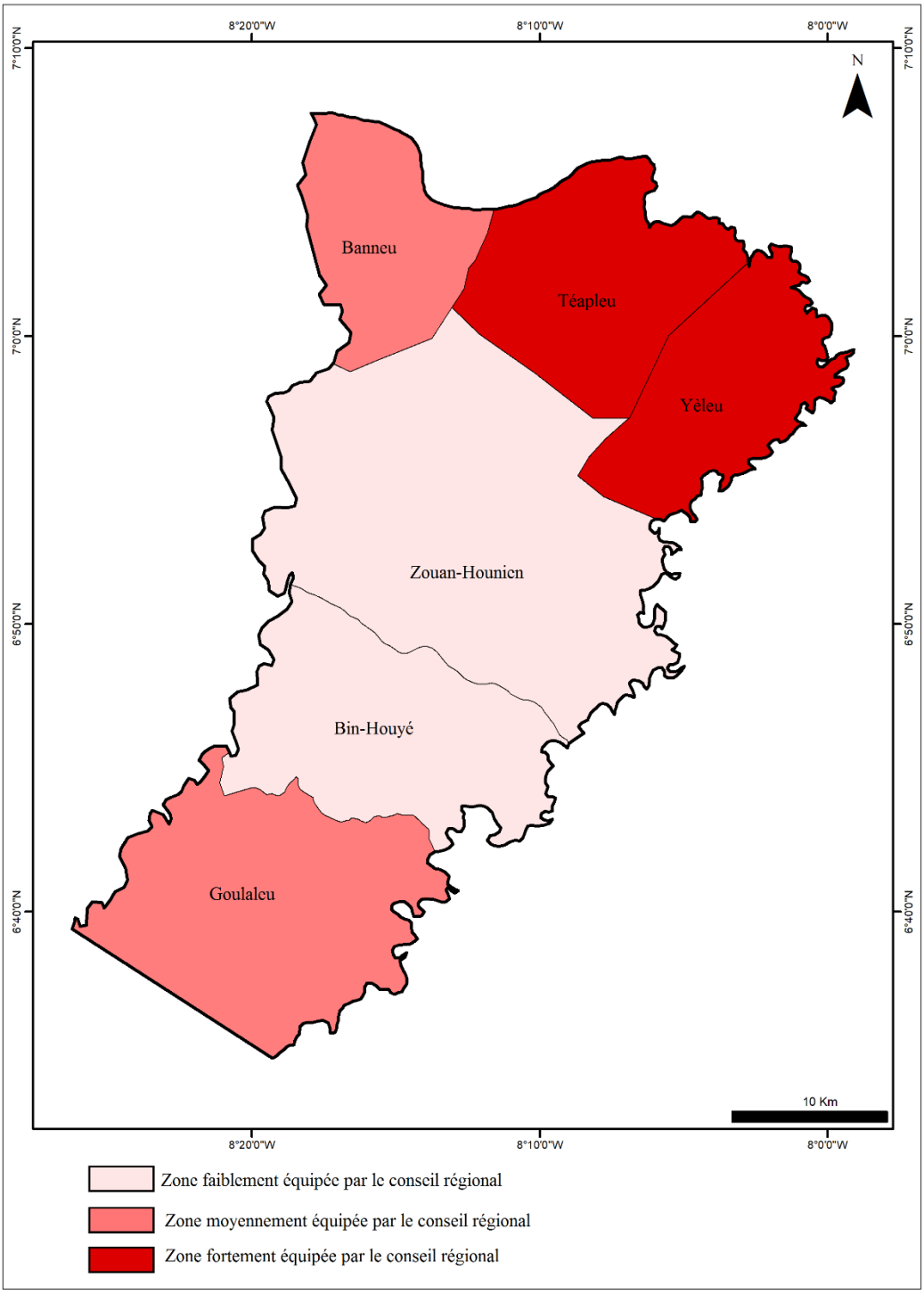

Figure 5 : La répartition des infrastructures réalisées par le conseil régional du Tonkpi entre 2011 et 2022 dans le département de Zouan-Hounien

ISSN 1817-5589

3-2- RÉPARTITION ET TYPOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS PAR STRUCTURE PUBLIQUE D'INTERVENTION

3-2-1 - La prédominance des collectivités territoriales dans le processus d'équipement

Les collectivités territoriales sont les principaux acteurs de développement dans le département de Zouan-Hounien. Pour démontrer cela, nous avons utilisé deux indicateurs majeurs qui sont parmi les plus pertinents. Il s'agit des équipements éducatifs et des équipements sanitaires. Le FRAR est une structure participative à fort impact dans le milieu rural. En effet, les projets FRAR ont contribué activement à doter le monde rural d'équipements nécessaires pour le bien-être de la population. Au niveau des établissements sanitaires, 40 % ont été réalisés par le FRAR en zone rurale. Certains de ces villages tels que Téapleu, Yèleu, etc., sont devenus des villes. Par contre, les collectivités territoriales (Municipalité, Conseil général, Conseil régional), bien qu'ayant une présence aussi importante en zone rurale avec 28 %, se démarquent dans le milieu urbain avec 55 % des centres de santé construits (tableau IV).

Tableau IV : Répartition des équipements sanitaires réalisés par structure

Structures	Milieu urbain	Milieu rural
FRAR	0 %	**40 %**
Collectivités territoriales	**55 %**	28 %
SMI	18 %	12 %
Autres	27 %	20 %
Total	100 %	100 %

Source : Auteurs 1 et 2, 2023

Dans le domaine des équipements éducatifs, le constat reste inchangé. Les projets FRAR sont en tête avec 33 % des réalisations en zone rurale suivie par les collectivités territoriales (30 %). Au niveau de la ville, les collectivités règnent en maitre absolu avec 80 % d'établissements scolaires réalisés.

Tableau V : Répartition des équipements éducatifs réalisés par structure

Structures	Milieu urbain	Milieu rural
FRAR	0 %	**33 %**
Collectivités territoriales	80 %	30 %
SMI	2 %	9 %
Autres	18 %	28 %
Total	100 %	100 %

Source : Auteurs 1 et 2, 2023

Les données du tableau 4 et 5 montrent que les collectivités territoriales décentralisées enregistrent le plus grand nombre d'équipements dans le département de Zouan-Hounien. Les infrastructures réalisées sont regroupées en trois catégories.

3-2-2 - La typologie des équipements collectifs

Les équipements collectifs de base sont classés en trois grands groupes. Il s'agit des équipements sociaux, économiques et les équipements d'accompagnements. Dans le département de Zouan-Hounien, les équipements réalisés sont dominés par les équipements sociaux à 87 %. Au niveau des équipements économiques, ils représentent 12 %. Le camembert ci-dessous permet de bien visualiser les écarts existants entre les différents types d'équipements.

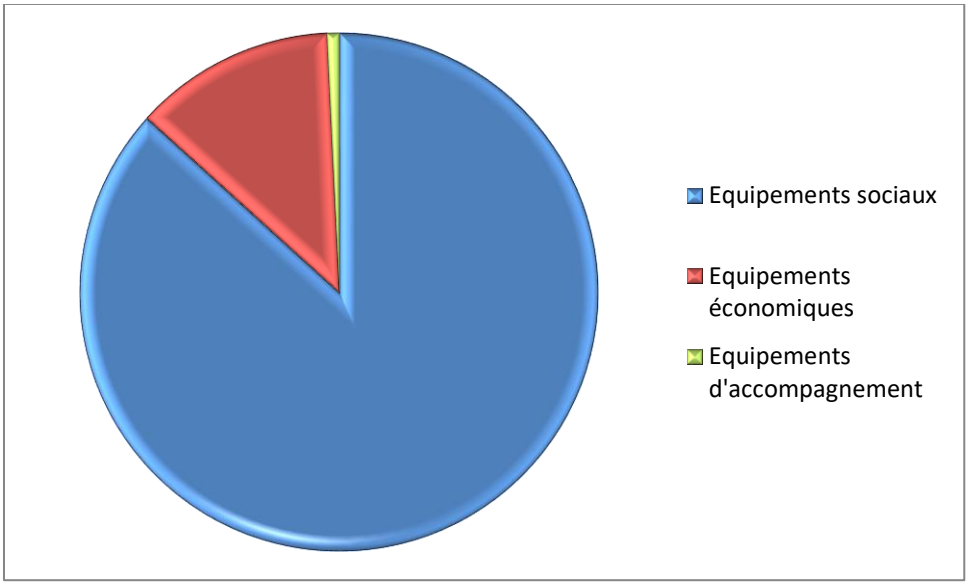

Source : Auteurs 1 et 2, 2023

Figure 6 : Répartition des équipements par type

Ces équipements sont inégalement répartis entre les différentes sous-préfectures du département. À part celles de Zouan-Hounien et de Téapleu, aucune autre sous-préfecture ne dispose d'équipement d'accompagnement. Au niveau des autres équipements, ils sont fortement concentrés dans les centres urbains avec une majorité écrasante à Zouan-Hounien (carte 3).

ISSN 1817-5589

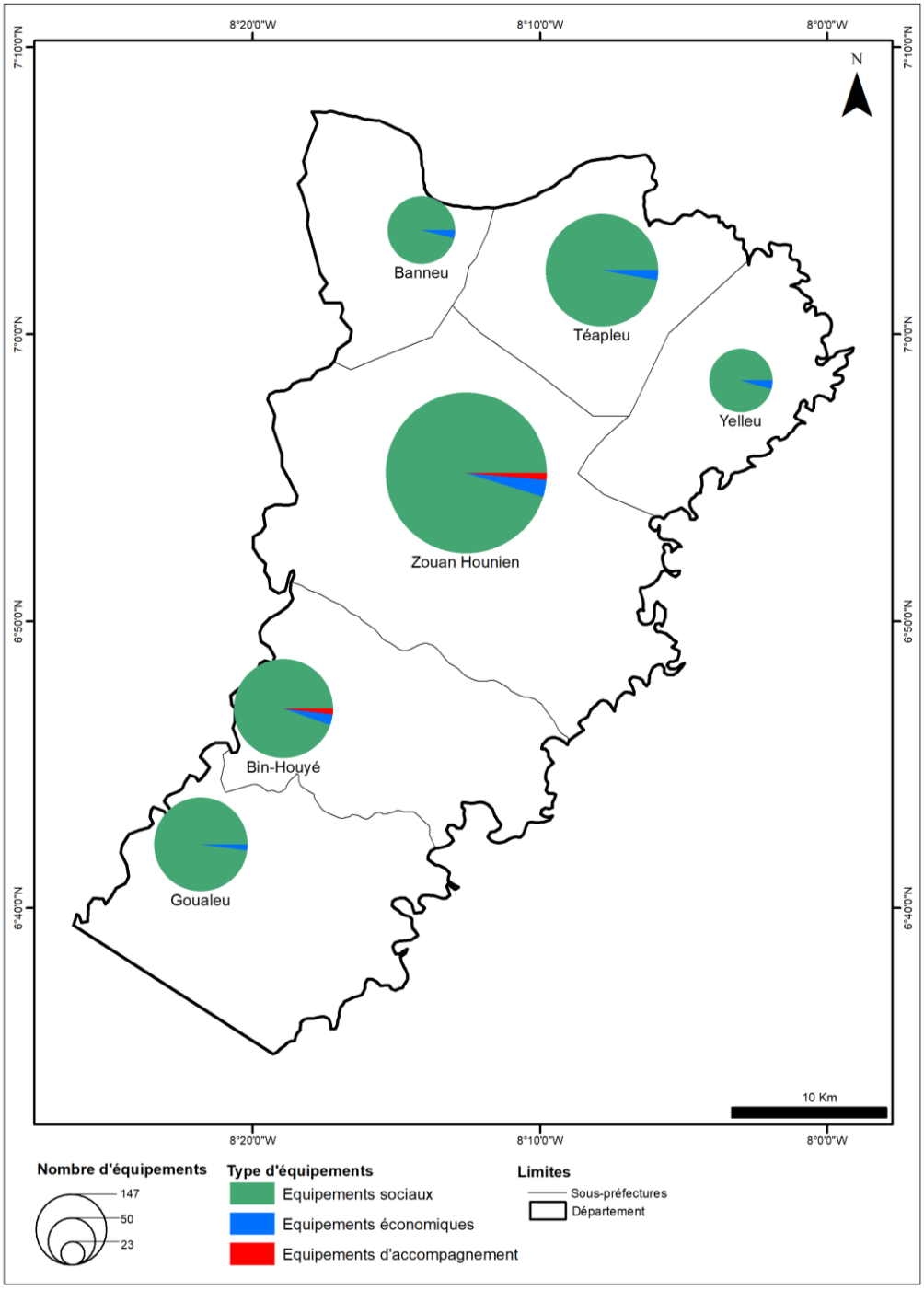

Figure 7 : Répartition des équipements par sous-préfecture

3-3- LA FAIBLE COUVERTURE DES BESOINS DE LA POPULATION

3-3-1- Les équipements sanitaires

Au lendemain de l'indépendance, le programme décennal et les plans quinquennaux menés par les dirigeants ivoiriens ont permis la création de trois centres de santé dans le département de Zouan-Hounien, notamment le centre des grandes endémies de Bin-Houyé, le dispensaire de Téapleu et le centre de santé urbain de Zouan-Hounien. À partir de 1985, les bailleurs de fonds et les collectivités décentralisées se prêtent main-forte pour rehausser

le niveau d'équipement à trente-quatre établissements sanitaires pour 150 localités. Malgré leur effort, la cartographie sanitaire reste encore faible. Le tableau VI fournit plus d'informations à cet égard.

Tableau VI : Accessibilité géographique des populations aux centres de santé en 2021,

District sanitaire	Population à moins de 5 km d'un centre de santé	Population entre 5 et 15 km d'un centre de santé	Population au-delà de 5 km d'un centre de santé
Zouan-Hounien	65 %	34 %	35 %
Côte d'Ivoire	70,03 %	20,30 %	29,97 %

Source : Direction de l'Informatique et de l'Information Sanitaire (DIIS) 2021, P. 341

Selon la Direction de l'Informatique et de l'Information Sanitaire (RASS), une étude réalisée en juillet 2022 par la DIIS rapporte que 65 % de la population du département de Zouan-Hounien sont situées à moins de cinq kilomètres d'un centre de santé contre 70,03 % au niveau national. 34 % de la population se logeaient à une distance comprise entre cinq kilomètres et 15 kilomètres d'un centre de santé, soit un total de 85 319 habitants. Par contre, 20,30 % le sont au plan national. Ces différents taux montrent que le district sanitaire de Zouan-Hounien est moins couvert en infrastructures sanitaires par rapport aux autres districts du territoire national.

Les centres de santé sont inégalement répartis au niveau départemental. La sous-préfecture de Zouan-Hounien concentre 16 établissements sanitaires. Cette circonscription est la plus peuplée du département avec 111 099 habitants selon le RGPH 2021. Celles de Goulaleu et de Téapleu sont à égalité avec six (6) centres de santé chacune. Cependant, la sous-préfecture de Goulaleu abrite 30 250 habitants tandis que celle de Téapleu cumule 42 814 habitants. Cette inégale répartition des équipements laisse apparaitre des zones densément équipées et d'autres, faiblement équipées.

En outre, il existe une disparité dans la répartition du personnel de santé. Les zones urbaines sont mieux fournies au détriment des zones rurales. Dans le milieu urbain, on observe un (1) médecin pour 10 974 habitants contre un (1) médecin pour 61 697 habitants en zone rurale. Alors que les normes de l'OMS exigent un (1) médecin pour 10 000 habitants. Le constat est pareil au niveau des infirmiers (tableau VII).

Tableau VII : Répartition des ratios personnels de santé/population dans le département de Zouan-Hounien

Personnels	Ratios		Normes De l'OMS
	Zone urbaine	Zone rurale	
Médecins	10 974	61 697	10 000
Infirmiers	3 136	5 784	5 000

Source : District sanitaire de Zouan-Hounien, 2023.

ISSN 1817-5589

3-3-2- Les infrastructures scolaires publiques

Les actions publiques ont contribué à la construction des équipements scolaires du département de Zouan-Hounien. Grâce aux actions combinées des collectivités territoriales, des FRAR et des structures techniques, cette circonscription totalise 198 écoles primaires. Ces infrastructures sont inégalement réparties entre les sous-préfectures. La sous-préfecture de Zouan-Hounien compte 79 écoles primaires publiques, 27 pour celles de Bin-Houyé, Téapleu en a 40, Banneu dispose de 15, 11 à Yèleu, et 26 écoles pour la sous-préfecture de Goulaleu. Cette disproportion des établissements primaires favorise certains écoliers au détriment des autres. Selon une étude réalisée en 2021 par la DSPS (Direction des Stratégies, de la Planification et des statistiques), 494 élèves parcourent une distance comprise entre 3 km et 5 km dans le département de Zouan-Hounien. Cette inaccessibilité est plus importante dans l'inspection de Zouan-Hounien avec 379 élèves (Tableau VIII).

Tableau VIII : Répartition du nombre d'élèves du primaire selon la distance parcourue de la maison à l'école

Inspection de l'enseignement primaire et préscolaire	Effectifs d'élèves	Nombre d'élèves parcourant une distance		
		Inférieure à 3 km	De 3 à 5 km	Plus de 5 km
BIN-HOUYE	7129	7128	1	0
TEAPLEU	10 307	10 196	111	0
ZOUAN-HOUNIEN	19 381	18 995	379	4
TOTAL	**195 030**	**185 963**	**494**	**4**

Région du Tonkpi/DRENA Man, statistique scolaire de poche 2020-2021 ; P.69

En plus de la disparité, plusieurs écoles souffrent du manque de salles de classe. Pour pallier ce déficit, la population locale utilise des matériaux locaux pour construire des salles provisoires. Ces salles sont impraticables lors des saisons pluvieuses. Au total, 42 écoles ont au moins une salle faite en matériaux locaux. La photo 1 présente un aperçu général de la qualité des matériaux utilisés pour la construction des salles de classe provisoires.

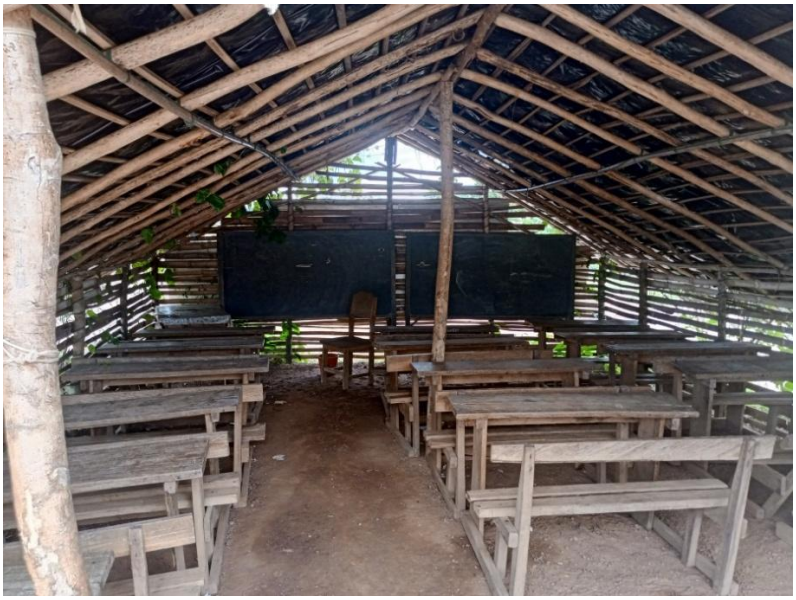

Crédit photo : *Auteurs 1 et 2,* 2023

Photo 3 : Aperçu d'une salle de classe en matériaux locaux à l'EPP Banhieleu

3-3-3- L'insuffisance des infrastructures hydrauliques

L'inégale répartition des ressources hydrauliques est une question que les autorités locales et l'Etat doivent mettre au centre de leurs priorités dans le département de Zouan-Hounien. Dans le chef-lieu, la croissance démographique est galopante. En 1998, la ville de Zouan-Hounien comptait 6189 habitants avec deux forages. Ce chiffre passe à 22 872 habitants en 2014, puis à 29 600 habitants en 2021 (RGPH, 1998 ; 2014 ; 2021). Pourtant, il ne reste qu'un seul forage pour toute la ville. Les équipements hydrauliques sont en inadéquation avec les besoins de la population. Sur vingt quartiers, la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI) dessert sept de manière discontinue. Les autres quartiers ne bénéficient ni de la SODECI ni des pompes hydrauliques. Dans les localités rurales, 17 villages sont éligibles pour l'hydraulique villageoise améliorée selon l'Office Nationale de l'Eau Potable (ONEP).

4- **Discussion**

À l'issu de notre étude, nous avons obtenu trois principaux résultats. Le premier résultat montre que les actions publiques pour l'équipement de base ont essentiellement été l'œuvre des collectivités territoriales décentralisées (les communes, le conseil général et le conseil régional). Le deuxième indique que, les investissements réalisés restent dominés par les équipements sociaux. Et quant au troisième résultat, il montre que les besoins des populations en équipement sont loin d'être satisfaits, car le niveau de couverture départemental demeure faible avec des disparités plus prononcées dans le milieu rural.

Le premier résultat de notre étude portant sur *les actions publiques pour l'équipement de base qui ont essentiellement été l'œuvre des collectivités territoriales décentralisées* est confirmé par d'autres auteurs. L'étude menée par M. KAMAGATE et al (2018, p. 61) à Grand-Lahou montre que le conseil régional et le général sont les principaux acteurs de développement des infrastructures et équipements collectifs. Dans le domaine de la santé, ces entités décentralisées ont réalisé 50% des structures de soins primaires du département de Grand-Lahou. En France par exemple, un rapport réalisé sur l'investissement des collectivités territoriales par D. AMAURY et al (2023, p. 45) montre que : « Les collectivités territoriales portent la majorité des investissements publics (58 %). Leurs dépenses d'équipement atteignent 54 milliards d'euros en 2022, en progression de 5 % par an depuis 2016, dont les deux tiers sont portés par le bloc communal ».

Le second résultat est aussi confirmé par plusieurs auteurs. Il montre en effet que les investissements réalisés dans le département de Zouan-Hounien sont dominés par les équipements sociaux. Le constat est également similaire dans le département de Dimbokro. Les « actions et réalisations sociales se détachent du lot, au détriment des initiatives créatrices de richesses. On peut ainsi affirmer que les investissements entrepris sont beaucoup plus sociaux qu'économiques (K. ATTA, et al, 2013, p. 102)».

Allant dans le même sens, M. KAMAGATE et al (2018, p. 52) révèle dans leur étude intitulée les entités décentralisées et le renforcement de la couverture médicale du département de Grand-Lahou » que les actions publiques concernent « les équipements sociaux que sont l'éducation (71 %), la santé (12 %), l'eau et l'électricité (9 %) et 8 % dans l'administration ». Toutes ces réalisations sont des équipements socio-collectifs indispensables au développement économique. En outre, G. Y. T KOSSA (2019, p. 74) à travers son étude sur la réalisation et gestion des équipements collectifs dans la commune d'Adzope montre que : « La commune d'Adzopé a reçu une gamme variée d'équipements et d'infrastructures. Dans l'ensemble, les équipements les plus répandus (…) demeurent les établissements scolaires. Les équipements de base restent donc dominés par le domaine social ».

Cependant (Enfin), le troisième résultat traduisant l'insatisfaction des besoins de la population en équipement collectif et le faible niveau de la couverture départemental est aussi confirmé par certains auteurs. Dans le département d'Agboville, les investissements des collectivités territoriales sont insuffisants pour assurer une accessibilité équitable aux

 ISSN 1817-5589

infrastructures de base. L'ancien « Conseil général a investi 1,885 milliards dans sept grands domaines et le Conseil régional y a investi 2,677 milliards. Ces investissements ne peuvent pas malheureusement couvrir les besoins des populations locales, selon T. Y. C. N'tchuvi et al (2018, P. 287) ». Cette insuffisance des équipements collectifs ne date pas d'aujourd'hui. Déjà en 1995 A. DIALLO (1995, p. 26) avait montré que la couverture des équipements collectifs dans le domaine sanitaire au Sénégal dans la commune de Saint-Louis étaient loin de satisfaire la demande de la population. Les équipements réalisés dans cette commune en 1995 ne répondaient pas aux normes de l'organisation mondiale de la santé. En Côte d'Ivoire précisément dans la sous-préfecture de Bonon, les équipements collectifs construits par l'État et la population ont connu une détérioration avancée au fil du temps. « En plus, avec la pression démographique, ils sont sur utilisés et deviennent inadaptés aux besoins des populations (…). Les pouvoirs locaux et l'État semblent impuissants devant les déficits en équipement dans le domaine de la santé et de l'éducation pour ne citer que ceux-ci. Malgré les efforts consentis (…), les signes du sous-équipement sont toujours visibles et persistent (Z. C. Seri, 2014, p. 206 et 219)».

Conclusion

Après plus d'un demi-siècle de présence continue dans le département, que retenir du bilan des collectivités territoriales en matière d'équipement local ? Il en ressort que l'État demeure l'acteur principal du développement local à travers des stratégies de développement variées. La phase de l'État entrepreneur avec les ministères et structures techniques et celle de la décentralisation à travers les collectivités décentralisées. Ces différentes structures de développement ont apporté une amélioration progressive au niveau des équipements sociaux depuis leur entrée en vigueur dans le département.

Toutefois, le niveau de couverture départemental en équipements collectifs de base reste encore faible et nécessite des actions de grande envergure aussi bien en direction du milieu urbain que des zones rurales. Ainsi, notre hypothèse de recherche selon laquelle le département de Zouan-Hounien a un faible taux de couverture dans plusieurs secteurs d'équipements collectifs de base, nonobstant les initiatives étatiques, est vérifiée.

Références bibliographies

Alpha DIALLO, 1995, *Initiatives municipales: développement des équipements collectifs dans la commune de Saint-Louis,* mémoire de maitrise, Université de Saint-Louis, UFR de Lettres et Sciences Humaines, section de Géographie 94 p.

AMAURY Decludt , MARIE De Sarnez , AXEL Gillot , QUENTIN Bolliet et ADRIEN Hairault, 2023, *L'investissement des collectivités territoriales*, Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique française, Inspection générale des finances 383 p.

ATTA Koffi, GOGBE Tere, TROTSKY Mel, 2013, « Décentralisation et crise économique en Côte d'Ivoire : cas du conseil général de Dimbokro », European Scientific Journal September 2013 edition vol.9, No.25, ISSN: 1857 – 7881 (Print) e – ISSN 1857- 7431, pp. 85-109.

Direction de l'Informatique et de l'Information Sanitaire, 2021, *Rapport annuel sur la situation sanitaire 2021*, 593 p.

DSPS (Direction des Stratégies, de la Planification et des statistiques), 2022, *Statistiques scolaires de poche, 2020-2021, région du Tonkpi*, 138 p.

KAMAGATÉ Mariam, KAMAGATÉ Sanaliou, GOGBE Téré, 2018, « Les entités décentralisées et le renforcement de la couverture médicale du département de Grand-Lahou en Côte d'Ivoire », Vol. 1, Groupe de Recherche Espace, Territoires, Sociétés et Santé, IGT Abidjan, CI No. 2, décembre 2018, pp. 47 – 61.

KOSSA Gondoh Yves Thibaut, 2019, *Réalisation et gestion des équipements collectifs dans la commune d'Adzope*; Mémoire de Master; Université Félix Houphouët-Boigny, UFR : Sciences de l'Homme et de la Société ; Géographie Humaine et Économique, 144 p.

Ministère du Plan et du Développement, 2006, *Pré bilan Aménagement du Territoire*, . Étude réalisée par la Direction générale du Développement Économique Régional avec l'appui financier et technique de l'UE, 91 p.

N'TCHUVI Tanoh Yves-Cyrille, ALOKO-N'guessan Jérôme, 2018, « Analyse de la contribution des collectivités territoriales au développement local en Côte d'Ivoire : cas du département d'Agboville », European Scientific Journal November 2018 edition Vol.14, No.32, ISSN :1857-7881(Print)e-ISSN 1857-7431, Doi:10.19044/esj.2018.v14n32p286, pp. 286-301,

SERI Zohonon Sylvie-Céline épse YAPI, 2014, « Problématique de l'équipement dans la sous-préfecture de Bonon », European Scientific Journal February 2014 edition vol.10, No.5 ISSN : 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857 - 7431 ; pp 206-220. .

SOUMAHORO Moustapha, 2015, « Construction, reconstruction territoriale et décentralisation en Côte d'Ivoire (2002-2009) », Espaces et sociétés , 2015/n 160-161, ISSN 0014-0481, ISBN 9782749247458, DOI 10.3917/esp.160.0051, p. 51 à 66,

SOUMAHORO, Moustapha, 2012, D'un territoire relativement homogène à un territoire émietté. Une politique territoriale de développement piégée ? Le cas de la Côte d'Ivoire », dans KOFFIE-Bikpo Céline Yolande et DEMBÉLÉ Ousmane, 2009, « Les perspectives de la géographie en Afrique subsaharienne », tome 2, Actes de colloque international 2009, Institut de Géographie Tropicale, Abidjan, Côte d'Ivoire, 15-17 septembre 2009, Éditions universitaires européennes (EUE), p. 123-139,